

Votants : 82

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 02 avril 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 12 avril 2021

TRANSPORTS ET MOBILITÉ - CONVENTION FIXANT LES MODALITÉS DE COMPENSATION DE LA TARIFICATION DES ABONNEMENTS AUX TRANSPORTS SPÉCIAUX DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP RÉSIDANT SUR LA CAN ET FRÉQUENTANT UN ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE DE LA CAN OU LEUR ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE DE SECTEUR

Titulaire-s présent-e-s :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Yann JEZEQUEL, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA.

Titulaire-s absent-e-s ayant donné pouvoir :

Alain CANTEAU à Florent JARRIAULT, Christine HYPEAU à Yamina BOUDAHMANI, Nadia JAUZELON à Philippe LEYSSENE, Nicolas ROBIN à François GUYON.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Florence VILLES

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 12 AVRIL 2021****TRANSPORTS ET MOBILITÉ - CONVENTION FIXANT LES MODALITÉS DE COMPENSATION DE LA TARIFICATION DES ABONNEMENTS AUX TRANSPORTS SPÉCIAUX DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP RÉSIDANT SUR LA CAN ET FRÉQUENTANT UN ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE DE LA CAN OU LEUR ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE DE SECTEUR**

Monsieur **Alain LECOINTE**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

L'instruction du Gouvernement du 22 décembre 2015, relative à la nouvelle répartition des compétences en matière d'interventions économiques des collectivités territoriales issue de l'application de la loi NOTRe, précise dans la rubrique « transports publics » annexe 1 que l'organisation du transport spécial à l'attention des élèves en situation de handicap demeure de la compétence des départements.

Afin d'offrir une équité tarifaire à l'ensemble des élèves du territoire, le Conseil d'Agglomération a décidé, lors de sa séance du 21 décembre 2017, de prendre en charge le coût de l'abonnement transport spécial des élèves en situation de handicap résidant sur la CAN et fréquentant un établissement scolaire de la Communauté d'Agglomération du Niortais ou leur établissement scolaire de secteur hors du territoire de la CAN.

Aussi, afin de respecter le principe de tarification unique, pour tous les élèves de la Communauté d'Agglomération du Niortais, et afin d'éviter aux familles de faire l'avance de ce coût, il convient d'établir un conventionnement avec le Département des Deux-Sèvres pour que ce dernier facture directement à la Communauté d'Agglomération du Niortais le coût de ces abonnements :

TARIFS	Département des Deux-Sèvres
Transports spéciaux des élèves en situation de handicap année scolaire 2020-2021	
élève d'élémentaire	100 €
collégien	125 €
lycéen	150 €

Pour information, le coût total pour l'année scolaire 2019/2020 a été d'environ 10 000 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe 2021.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le texte de la convention ci-jointe,

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer la convention fixant les modalités de compensation de la tarification des abonnements aux transports spéciaux des élèves en situation de handicap résidant sur la CAN et fréquentant un établissement scolaires de la CAN ou leur établissement scolaire de secteur.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 82

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Alain LECOINTE

Vice-Président Délégué